



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022**

**N° 2022/09-20**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC OCCITANIE EN SCENE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF  
« PLAN LED SPECTACLE VIVANT EN OCCITANIE »**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI VING SIX SEPTEMBRE à QUATORZE HEURES** les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

**ETAIENT PRESENTS** : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

**ABSENTS REPRESENTÉS** :

Marie-Hélène WEBER, représentée par Thierry DEWINTRE à partir de l'affaire n°2

Clara BIANCO, représentée par Marion COLIN

Hugues FERRAND, représenté par Mathilde BORNE

**ABSENT EXCUSE** :

Jean Baptiste PRINGUEY

**MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE** :

Marie-Hélène WEBER quitte la séance avant le vote de l'affaire n°2

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme AZUARA

**Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022****N° 2022/09-20****SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC OCCITANIE EN SCENE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF  
« PLAN LED SPECTACLE VIVANT EN OCCITANIE »**

Sylvie Ros Rouart, Adjointe déléguée à la Culture et à l'égalité Femmes-Hommes, expose.

La Région Occitanie a adopté le 16 décembre 2021 une nouvelle stratégie culturelle « 2022-2028, Stratégie Occitanie, pour une culture partout et pour tous ».

Plusieurs priorités y sont inscrites, parmi lesquelles des actions visant à la sobriété environnementale dans le domaine culturel. Au sein des structures de spectacle vivant, après les déplacements des publics et la restauration, la consommation énergétique est la troisième source d'impact carbone, notamment avec l'usage de parcs de matériels techniques très énergivores, basés essentiellement sur la technologie halogène. Le Kiasma ne fait pas exception.

Aussi, la transition vers un équipement lumière scénique des structures de spectacle en LED permettrait, notamment, de répondre aux enjeux climatiques dans le domaine culturel.

C'est pourquoi la Région a décidé de lancer un Plan Led spectacle vivant, d'un montant de 5 000 000 d'euros qui doit permettre l'équipement de 45 structures de diffusion de spectacles situées sur l'ensemble des 13 départements de l'Occitanie. Ce projet prend la forme d'une opération mutualisée d'équipement portée et coordonnée par Occitanie en scène pour ses adhérents, et est co-financée par l'Union Européenne dans le cadre du FEDER et au titre des crédits du plan de relance européen REACT EU.

La Ville, déjà partenaire d'Occitanie en scène, souhaite s'inscrire dans le projet PLAN LED spectacle vivant Occitanie et bénéficier de cet accompagnement vers une meilleure réponse aux enjeux climatiques dans le domaine culturel.

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'autoriser M. le Maire à signer une convention avec Occitanie en scène, ayant pour objet la mise en place des conditions du partenariat.

Les moyens matériels d'éclairage techniques acquis par Occitanie en scène sont mis à disposition exclusive du partenaire (la Ville). Pendant toute la durée de mise à disposition les matériels sont placés sous la responsabilité de la Ville mais restent propriété d'Occitanie en scène.

Le partenaire (la Ville) s'engage à apporter à Occitanie en scène une participation financière à hauteur de 7 % de l'ensemble des coûts d'investissement et coûts annexes relatifs au matériel mis à disposition. La participation de la Ville est estimée à 6720 € TTC environ, pour un parc matériel représentant un investissement de 96 000 €.

Au terme de la période de mise à disposition fixée à 36 mois, le matériel est cédé intégralement à la Ville par Occitanie en scène.

L'adhésion à ce dispositif très intéressant s'inscrit complètement dans la démarche d'écoresponsabilité que la Ville souhaite à tous les niveaux de son action.

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 34**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 26 SEPTEMBRE 2022**

**LE MAIRE**

**Frédéric LAFFORGUE**

